



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Open Badge et Parcours Sup

Question écrite n° 3746

Texte de la question

Mme Sophie Mette attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'idée de valoriser les badges de compétences dans la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France, Parcours Sup. Ces badges de compétences ou Open Badges font peu à peu leur chemin dans l'univers des apprentissages, de la formation et de l'éducation. Il s'agit d'un fichier numérique où sont enregistrées des informations (métadonnées) spécifiquement liées à des compétences, réalisations ou encore engagements de la personne qui le reçoit. Il peut être visualiser sous forme d'image digitale. L'open badge représente ainsi une déclaration et une validation numérique des compétences et des connaissances d'une personne. On peut recevoir un open badge à l'issue de tout type d'apprentissage : une conférence en ligne, ou une session de formation plus traditionnelle suivie dans un espace « physique ». Ils font de plus en plus leur entrée dans des établissements scolaires et sur mon territoire, ils ont intégré le projet Volem initié par Cap Solidaire, projet subventionné par Erasmus + For Youth. Cet open badge permet d'acquérir des compétences et de les afficher de façon nouvelle, en les valorisant tout autant voire plus que les diplômes. Mme la députée souhaiterait donc savoir s'il est envisageable d'intégrer ses nouvelles compétences dans la rubrique « Activités et centres d'intérêts ».

Texte de la réponse

Les badges de compétences sont des supports numériques permettant de formaliser donc de reconnaître des acquis d'apprentissage, formels ou informels, notamment les compétences acquises dans la vie quotidienne, les activités professionnelles ou associatives. Ils viennent donc compléter les diplômes et certificats. Ils peuvent donc utilement fournir des informations sur certaines connaissances et compétences qui ne s'acquièrent pas forcément à travers un cursus scolaire. Les badges de compétences connaissent un réel engouement. Mais à ce stade, il n'existe pas aujourd'hui de plateforme ou d'application qui permette de réellement les mettre en œuvre de manière centralisée. Les émetteurs de badges peuvent être très divers et le processus de délivrance variable. Ce qui fait la valeur d'un badge, comme pour un diplôme, c'est la qualité de son émetteur. Il semble que leur développement pourra plus particulièrement contribuer à la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) et ainsi accompagner de manière individualisée le parcours professionnel, dans une perspective de formation tout au long de la vie. De son côté, la plateforme Parcoursup, valorise outre les résultats académiques, d'autres compétences. Le dossier candidat est en effet constitué d'éléments académiques fournis par le lycée d'origine (bulletins, notes, appréciation sur les vœux...) et d'informations d'une autre nature produites par le candidat. C'est ainsi que les candidats sont invités lors de la constitution de leur dossier sur Parcoursup à identifier, qualifier et valoriser les expériences qu'ils ont pu connaître hors du champ scolaire et les compétences, attestations ou certificats qu'ils ont pu acquérir dans leur parcours. La rubrique « Activités et centres d'intérêt » permet ainsi à chacun de valoriser les expériences et compétences acquises, sans qu'il n'y ait de formes définies a priori, ce qui permet de prendre en compte une diversité de formats de reconnaissance des compétences. Divers supports en ligne expliquent l'enjeu de cette rubrique et les équipes pédagogiques accompagnent les candidats dans la constitution de leur dossier. La procédure Parcoursup incite par ailleurs les

formations d'enseignement supérieur présentes sur la plateforme à présenter de manière détaillée les critères que la commission d'examen des vœux utilisera pour examiner et classer les dossiers des candidats. Chaque formation doit ainsi préciser le poids qu'elle accordera lors de l'examen des dossiers aux « Résultats scolaires ou de l'enseignement supérieur » mais également aux « Compétences, méthodes de travail et savoir-faire », aux « savoir-être » ainsi qu'aux « engagements et activités ». La procédure Parcoursup s'inscrit donc dans le mouvement de personnalisation des parcours et s'attache à ce que chaque profil de candidat puisse faire valoir les éléments permettant un examen global. Les améliorations qui sont apportées chaque année à la procédure, à la suite d'une écoute des candidats et des formations d'enseignement supérieur, poursuivra cette démarche.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Mette](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3746

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 décembre 2022](#), page 5938

Réponse publiée au JO le : [11 avril 2023](#), page 3347